



CHSCT Sud-Est et Sud-Ouest : Deux CHSCT au rabais ? Pour la CGT c'est non !

CHSCT simultané ne veut pas dire conjoint ! (ni fusionné)

Ce jeudi 4 juillet devait se tenir les CHSCT Sud-Ouest et Sud-Est au cours d'une même séance. La tenue de ces deux CHSCT de manière simultanée avait été actée durant le CHS central du 21 février dernier.

Nous étions alors d'accord pour considérer cette séance un peu particulière comme purement expérimentale. Conscients de la lourdeur de l'ordre du jour et du nombre de monuments concernés, il avait été décidé que nous ne traiterions que de thèmes communs aux monuments des régions Sud-Est/Sud-Ouest.

Rappelons qu'en aucun cas il ne s'agissait de fusionner deux CHS, ce qui aurait nécessité un arrêté ministériel, même si pour le CMN ce « regroupement » permettait de faire l'économie d'une séance.

L'administration n'a décidément rien compris !

Le 13 juin dernier devait se tenir le CHSCT Sud-Est. Celui-ci a été annulé au dernier moment pour cause de grèves dans les transports en commun.

En recevant l'ordre du jour du CHS du 4 juillet, nous n'avons pu que constater, que celui-ci est purement et simplement la reconduction du CHS Sud-Est, annulé le 13 juin, plus quelques points à la marge concernant le CHS Sud-Ouest, et un seul et unique thème commun aux deux CHS.

Nous avons donc demandé à l'administration de tenir uniquement le CHS Sud-Est le 4 juillet et de reconvoquer à la rentrée une séance commune au Sud-Est/Sud-Ouest.

La CGT prendra ses responsabilités !

Or à ce jour, l'administration considère que notre demande n'est pas légitime et maintient la convocation d'un CHS Sud-Est/Sud-Ouest le même jour. En ce qui nous concerne, les délégués du Sud-Ouest ne siégeront pas. Par conséquent, il sera constaté en séance que le quorum n'est pas atteint et que seul le CHS Sud-Est pourra se tenir !

L'administration prend donc seule la responsabilité de faire se déplacer les assistants de prévention et les administrateurs du CHS Sud-Ouest pour rien, car en tout état de cause, ils ne pourront pas, réglementairement, assister à la séance.

Il aurait été tellement plus simple de reporter cette séance commune à la rentrée. Mais non ! L'administration s'entête dans une épreuve de force totalement stérile. Il n'est cependant pas encore trop tard. Nous enjoignons l'administration à revoir ses positions et à concentrer ses énergies sur des dossiers ô combien plus importants...

Paris, le 2 juillet 2013